CHECKLIST

12 ETAPES SIMPLES POUR CONSTITUER SON DOSSIER DE HARCELEMENT MORAL

PAR MAÎTRE JULIETTE CLERBOUT



La Checklist Gagnante

Constituez-vous un dossier pour Harcèlement Moral au Travail solide et recevable !

Faites une liste (la plus précise possible) des faits dont vous avez été victime durant la relation de travail. Posez sur le papier tout ce qui vous vient en tête, ne négligez rien! Vous reviendrez régulièrement sur cette liste pour la compléter.

Plus tard, vous pourrez vérifier si ce que vous avez noté peut être prouvé en Justice, ils vous seront nécessaires tout au long de votre démarche tant personnelle que juridique...

Ne négligez pas cette étape de noter tout ce qui vous vient à l'Esprit!

2/

Faites une liste des conséquences produites par les actes de harcèlement.

Cette liste doit être large mais précise! Il ne faut oublier aucune conséquence.

Les conséquences (<u>comme je vous l'explique dans mon guide</u>) peuvent porter sur votre carrière, sur votre santé physique, sur votre santé psychologique ...

Vérifiez si vous êtes effectivement victime de Harcèlement moral ou si vous êtes victimes d'autre chose (comme par exemple une discrimination professionnelle).

Cette étape de qualification juridique des faits est très importante car si vous vous trompez vous perdrez votre dossier.

<u>J'explique en détails dans le Guide – La fin du Cauchemar la façon</u> <u>dont le Justice qualifie les faits de Harcèlement</u>

4/

Réunissez les pièces :

- contrat de travail,
- avenant à votre contrat de travail ...)

Cela vous permettra de faire un résumé de la relation de travail.

En effet avant de présenter aux magistrats les faits dont vous êtes victime, il faut vous présenter (de manière sommaire) et présenter les grandes étapes de la relation de travail.

Sélectionnez les faits que vous allez insérer dans votre dossier. En effet dans votre dossier il ne faut pas forcément mettre tous les faits.

Certains faits (pouvant paraître comme anecdotiques) pourraient en effet affaiblir votre dossier.

6/

Faites un listing des textes de lois que vous allez utiliser. En effet pour gagner il faut s'appuyer sur des fondements juridiques précis et les citer.

A nouveau, vous trouverez tous les textes utiles (indispensables?) dans le Guide : « La fin du cauchemar – Libérez-vous du Harcèlement Moral au Travail »

Cherchez les Jurisprudences relatant des faits proches de ceux que vous avez subis.

Ce sont les décisions rendues dans toutes les Juridictions françaises sur lesquelles s'appuient les avocats et les magisrats pour contrer les arguments adverses et pour rendre les décisions lors de délibérations.

J'ai également publié un Recueil de Jurisprudences sur le thème mis à jour en 2018 (et toutes les futures mises à jour sont jointes!) mais cette offre est à l'heure où je rédige cette liste réservée aux lecteurs du Guide, <u>que vous trouverez facilement ici, avec en prime, une offre quasi irrésistible!</u>

8/

Rassemblez les preuves des faits que vous invoquez.

Les modes de preuve sont extrêmement multiples.

J'en répertorie déjà une dizaine dans le première édition de mon Guide.

Demandez la copie de vos dossiers médicaux. Ces derniers peuvent être utilisés de différentes manières selon la stratégie que vous aurez choisie.

10/

Listez de manière précise vos différentes demandes.

Les demandes peuvent être extrêmement variées :

- dommages et intérêts,
- résiliation judiciaire de votre contrat de travail aux torts de l'employeur,
- annulation d'un avertissement,
- dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse ...

Mais une chose est sure pour obtenir il faut demander.

En France les magistrats n'ont pas le droit d'octroyer à une victime quelque chose qu'elle n'a pas sollicité.

Chiffrez vos demandes!

En effet il vous appartient de chiffrer votre demande! Le magistrat n'a pas le droit de chiffrer votre demande à votre place.

C'est un exercice qui s'avère difficile à réaliser, mais vous pouvez recourir aux conseils d'un avocat pour chiffrer plus facilement.

12/

Si les faits dont vous avez été victimes sont nombreux classez les par « type de faits ».

Et voilà ! Vous voilà pret(e) à envisager une entrevue avec un avocat qui saura vous défendre au mieux !

Pour aller plus loin:

Si vraiment vous souhaitez entreprendre cette démarche de libération et en finir enfin avec cette situation qui détruit tout sur son passage, n'attendez pas !

Ne restez pas dans l'inaction, devenez acteur de votre démarche et vous verrez, vous réussirez !

Et si vous voulez y réfléchir calmement (tout en faisant le tour du sujet), vous pouvez vous procurer mon Guide « La fin du Cauchemar – Libérez-vous (enfin) du Harcèlement Moral au Travail » pour presque rien...

Quelques euros à peine... contre le Pouvoir de reprendre les rennes de votre Histoire de Vie ?

Vous en saurez davantage en cliquant ici!

Je vous souhaite de réussir dans vos démarches de Transformation, parce que c'est c'est bien de cela dont il s'agit!

Votre bien dévouée,

Maître Juliette CLERBOUT

*Un avocat proche de vous*https://www.julietteclerboutavocat.fr